



Conseil d'Administration extraordinaire de l'INRA - 20 février 2007 -

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Document réalisé le 23 février 2007, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

Une fois de plus, la direction de l'INRA, refuse le débat avec les personnels de l'institut et passe « en force » : le projet de GIP INRA-CIRAD est imposé malgré l'opposition des élus des personnels.

Au cours du premier semestre 2006 une lettre de mission des ministères de la Recherche et de l'Agriculture invitait les directions du CIRAD et de l'INRA (ainsi que celles du CEMAGREF et de l'IRD) à faire des propositions de rapprochement. Officiellement, une meilleure lisibilité à l'international du dispositif de recherche agronomique français était désirée. Au cours des mois suivants des réunions ont eu lieu, au niveau des directions, parfois avec quelques directeurs d'unités, éventuellement en présence de quelques scientifiques afin de caractériser les points de convergence des deux organismes. Le constat a été fait par la direction de l'INRA devant le CA de l'INRA qu'il existait de larges recouvrements disciplinaires entre les deux établissements en particulier car une importante restructuration menée récemment au CIRAD a aligné sa structuration en département sur celle de l'INRA.

Lors du CA du 15 décembre, la direction de l'INRA a annoncé la marche au pas de course vers un rapprochement institutionnel entre le CIRAD et l'INRA sous forme d'un « Consortium National de la Recherche Agronomique », qui coifferait l'INRA et le CIRAD. Cette décision a été prise sans débats internes alors que les personnels concernés ont été tenus à l'écart des discussions (même si une vingtaine de directeurs d'unités et chefs de département ont pu être associés à certaines étapes). Ce n'est qu'il y a quelques semaines que les organisations syndicales, suite à une lettre ouverte adressée aux personnels, ont été informées que le « consortium » serait un GIP. Malgré les protestations de l'ensemble des organisations syndicales de l'INRA et du CIRAD qui rejettent la précipitation de la démarche et demandent l'ouverture de discussions larges sur ce projet de rapprochement, le ministère de la recherche, les directions de l'INRA, du CIRAD ont persisté dans leur volonté de faire passer en force ce projet. Suite à la réunion du CTP le 19 février, le CA extraordinaire était convoqué le 20, pour avaliser la création de ce GIP. Suite au CTP, quelques modifications avaient été introduites par la direction de l'INRA dans le nom (« consortium » est devenu « alliance ») et les statuts du GIP.

La CGT-INRA qui est en parfaite cohérence avec la CGT-CIRAD, a rappelé les raisons qui font qu'elle s'oppose à création de ce GIP. Si elle ne conteste pas les éléments qui peuvent rapprocher ces deux organismes, la CGT-INRA s'interroge sur cette soudaine sollicitude vis-à-vis du CIRAD, alors que par le passé la direction de l'INRA a plutôt fait preuve d'inertie et de réticence vis-à-vis d'un tel rapprochement ? Que doit-on penser de cette exclusivité mise sur le CIRAD - qui est un EPIC - alors que ce constat peut être aussi tenu selon les disciplines vis-à-vis d'autres EPST (INSERM, CNRS, etc.). Plus spécifiquement, qu'est devenu le rapprochement avec le CEMAGREF et l'IRD ? Sur ce point, le CA a été éclairé par les propos tenus par la direction de l'INRA lors du CA de décembre : « les raisons qui expliquent cette dynamique nouvelle sont que la politique de coopération de notre pays a changé, ce qui conduit le CIRAD, depuis une vingtaine d'année à se poser des questions sur son positionnement et l'évolution de sa mission ». Depuis une vingtaine d'années, l'état français s'est effectivement désengagé

d'une politique de coopération scientifique indépendante (baisse des financements, réduction des effectifs de coopérateurs, suppression du ministère de la coopération), au profit d'une politique minimaliste de « bonne conscience », au profit d'ONG ou de programmes internationaux. Dans les faits, pour survivre le CIRAD - qui est un EPIC - a été obligé de réorienter son activité et de trouver d'autres moyens :

- les grands appels d'offres recherche mondiaux (type FAO, CGAR,...) dont les critères de sélection sont souvent plus politiques que scientifiques ;
- les relations avec les pays émergents solvables plutôt qu'avec les pays les plus pauvres qui ont les plus gros besoins ;
- une activité de prestations de service.

Cette charge de financement liée au statut d'EPIC handicape l'activité de recherche du CIRAD mais a surtout eu pour conséquence la réduction de manière drastique de l'activité de développement du CIRAD (on compte aujourd'hui 250 expatriés pour 1800 salariés, alors que 50 % de l'effectif global était concerné il y a 20 ans). Dans ces conditions, la légitimité même d'un établissement public de recherche et développement agronomique est aujourd'hui remise en cause. Pour la CGT-INRA comme pour la CGT-CIRAD l'enjeu du rapprochement n'est donc pas seulement la mise en place d'une structure de coordination des deux organismes comme l'affirment les directions de l'INRA et du CIRAD, mais c'est aussi une recomposition du CIRAD qui est annoncée, l'activité développement étant à terme condamnée par manque de moyens financiers et humains. C'est bien la création d'une structure fédérant l'INRA et le CIRAD dont l'objet est la recherche agronomique qui est proposée.

L'élu CGT-INRA déclare considérer depuis longtemps qu'il faut développer une politique volontariste permettant de faire émerger les coopérations entre les différents établissements publics de recherche. Que cette politique devrait avoir pour objectif de permettre aux scientifiques des différentes structures de travailler ensemble dans le cadre de leur mission de service public. Que depuis de nombreuses années, la volonté de la direction de l'INRA lui paraît insuffisante en la matière. Qu'une illustration exemplaire en est l'absence de volonté de créer un système d'information et de gestion commun à l'ensemble des EPST. Que malgré les difficultés, des synergies pourtant se développent à la base entre les différentes institutions. Que ces coopérations peuvent être formalisées sous forme de Groupements d'Intérêts Scientifiques qui ont l'avantage de structurer l'activité commune tout en conservant l'identité et les prérogatives des partenaires. Qu'ainsi, la création d'un GIS CIRAD-INRA permettrait de développer cette structure de programmation et de réflexion qui semble aujourd'hui tenir tant à cœur à la direction de l'INRA.

Pour la CGT-INRA, la discussion sur la place et le rôle propre de l'INRA, du CIRAD, du CEMAGREF et de l'IRD dans le dispositif de recherche agronomique public est effectivement à l'ordre du jour, discuter du rapprochement INRA-CIRAD est opportun. Encore faut-il que les conditions d'une telle discussion existent, et que l'on se donne vraiment le temps de la réflexion. Ce qui n'est pas le cas : au ministère, et Mme Guillou l'a confirmé à plusieurs reprises, les tutelles, comme notre direction, ont refusé « par principe » de discuter de la transformation du CIRAD en EPST ce qui verrouillait toute discussion !

A la différence du GIS, que la DG a balayé d'un revers de main lors du CTP du 19 février, la structure de GIP est dotée d'une personnalité morale et peut recruter des personnels non permanents sur statut propre (non INRA, non CIRAD). La structure proposée sera pilotée par un conseil d'administration (composé à parité de membres des directions de l'INRA et du CIRAD) qui a une grande autonomie sans qu'aucun contrôle réel des personnels puisse s'exercer. Son périmètre d'action bien qu'étant « international » est suffisamment vague et englobe de fait l'ensemble des recherches faites à l'INRA et au CIRAD. Pour la

CGT-INRA, malgré les dénégations de la direction de l'INRA, le risque existe donc bien d'un pilotage des deux organismes par le GIP. Par ailleurs comme le statut juridique du GIP permet le recrutement des personnels précaire, on ne peut exclure une dérive statutaire. Le statut CIRAD (8 % de précaires) comme celui de l'INRA (18 % précaires) est jugé trop contraignant pour les tenants d'une précarité généralisée. Si la CGT-INRA prend acte du changement de nom de la structure (consortium devient alliance) ainsi que de l'introduction par la direction de l'INRA dans les statuts du GIP de clauses tendant à interdire le recrutement de personnels par le GIP, elle n'ignore cependant pas que ces clauses ne sont en aucun cas des garanties solides : à tout moment, les statuts du GIP peuvent être facilement modifiés par les deux organismes après validation par leurs CA respectifs (où la proportion d'élus est très largement minoritaire et les demandes des directions systématiquement validées).

On peut également s'inquiéter pour l'avenir de nos collègues du CIRAD (qui ne sont pas fonctionnaires) et à qui on demande de progressivement de s'orienter vers une activité de recherche avec l'INRA alors que beaucoup sont pour l'instant, sur d'autres missions, et que beaucoup des fonds qui permettent de faire vivre l'organisme actuellement ne relèvent pas de cette nouvelle activité. Les déclarations de la direction de l'INRA au CA de décembre soulignant que « le CIRAD est cinq fois plus petit que l'INRA et publie vingt cinq fois moins » laisse penser que l'argument de l'évaluation scientifique pourrait être utilisé par le ministère et les directions dans une optique de réduction massive des effectifs CIRAD.

Dans son intervention devant le CA, le représentant de la confédération CGT a affirmé sa solidarité avec les organisations syndicales de l'INRA et du CIRAD et son opposition au GIP. Il a part ailleurs remarqué que la priorité de l'activité du GIP vers des pays émergents solvables (Brésil, Inde, Chine) conduisait à se désintéresser des pays les plus pauvres. Pour la CGT-INRA, c'est une autre politique de coopération internationale tournée vers l'intérêt des peuples qui est nécessaire.

Les représentants CFDT et SUD ont également affirmé leur opposition au GIP. La CFTC, qui s'était pourtant engagée dans la pétition refusant le GIP, lors du CA s'est déclarée rassurée par les nouvelles clauses introduites par la direction de l'INRA. Sans surprise, les autres représentants (nommés) ont félicité la direction de l'INRA pour ce projet.

Le GIP a été adopté par le CA de l'INRA, avec 6 voix contre (2 CGT, 3 CFDT, 1 SUD) et une abstention (CFTC).

*** [Lire nos déclarations, argumentaires et communiqués http://www.inra.cgt.fr/actualites/defense-recherche/index.htm](http://www.inra.cgt.fr/actualites/defense-recherche/index.htm)